Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 10 (1922)

Heft: 136

Artikel: La quinzaine féministe : le suffrage féminin au Sénat français. - La nouvelle loi électorale hongroise. - Toujours les maîtresses d'école mariées

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-257348

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIXIÈME ANNÉE. — N° 136. 25 FÉVRIER 1922

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... » 6.50
Le Numéro.... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION
Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES
12 insert. 24 insert
La case, Fr. 45.— 80.—
2 cases, » 80.— 160.—
La case 1 insertion: 5 Fr.

Les abonnements partent du 1er **janvier.** A partir de **juillet,** il est délivré des abonnements de **6 mois (3 fr.)** valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : Où sont les 1732 abonnés? — La quinzaine féministe : E. Gd. — Les femmes et la chose publique, chronique parlementaire fédérale : Annie Leuch-Reineck. — Une exposition antivénérienne : M. Schaetzel. — Trois disparues : Erica Lagier ; Joséphine Lévy-Rathnau, Luise Zeitz : J. Gueybaud. — De ci, de là... — En attendant l'assurance vieillesse et invalidité... (*suite et fin*) : E. Gd. — En réponse... — Association suisse pour le suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines. — *En feuilleton :* Variété. « Tout à l'électricité » : Ch. Champury. — Notre bibliothèque : *La tragique situation du riche : la réglementation à Stockholm.*

AVIS IMPORTANT. — Nous prions ceux de nos abonnés de l'étranger qui ne l'ont pas encore fait de bien vouloir nous faire parvenir avant le 5 mars le montant de leur abonnement par mandat postal international. Passé cette date, nous serons obligées de considérer comme ayant renoncé à leur abonnement ceux dont nous n'aurons rien reçu. — Prière de bien vouloir, en envoyant les mandats, tenir compte que le prix de l'abonnement à l'étranger est de 6 fr. 50 argent suisse, *et de calculer son envoi en conséquence.*

Où sont les 1732 abonnés ?..

Hélas! bien loin encore sans doute! Car les constatations de cette quinzaine, qui est celle du payement par remboursement postal des abonnements arriérés, ne sont pas réjouissantes. En effet, et si nous avons gagné, grâce à la propagande infatigable de quelques-unes,

6 abonnements nouveaux

d'autre part, et sous signature du destinataire

il nous a été refusé 17 abonnements anciens.

Et il nous est revenu par-dessus le marché

33 abonnements impayés

par suite d'absence, d'oubli ou d'erreur des destinataires. Nous espérons, en écrivant à chacun de ces derniers, réduire ce chiffre trop élevé, mais il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, au lieu d'avancer, nous avons en tout cas

reculé de 11 abonnements.

Alors, de cette allure d'écrevisse, comment atteindrons-nous jamais notre but? Car, il ne faut pas l'oublier, ce sont les 1732 abonnés qui permettront au « MOUVEMENT FÉMINISTE », de boucler ses comptes sans déficit et sans tendre la main. Est-ce si difficile d'y arriver? Non, n'est-ce pas? En avant donc.

Le "MOUVEMENT FÉMINISTE"

A titre d'exemple encourageant, signalons ici que notre confrère de France, le *Relèvement social*, qui se concentre autour de la seule lutte contre l'immoralité, se trouvait l'automne dernier dans une situation à peu près analogue à la nôtre. Il a comme nous lancé un cri d'alarme, auquel le dernier numéro apporte la réponse : du 15 octobre 1921 au 31 janvier 1922, il a été gagné *610 abonnements individuels et 743 abonnements collectifs nouveaux.* A méditer.

La Quinzaine féministe

Le suffrage féminin au Sénat français — La nouvelle loi électorale hongroise — Toujours les maîtresses d'école mariées

C'est le 28 février que le Sénat français va, enfin! discuter du droit de suffrage, reconnu aux femmes à deux reprises par la Chambre, et que les Pères conscrits s'entêtent à ne pas vouloir accorder à celles qui ont pourtant, pendant et après la guerre, montré de si admirables capacités civiques.

Nos amies françaises sont donc à la brèche et multiplient les démarches. Une délégation, composée de Mmes Avril de Ste-Croix, de Witt-Schlumberger et Lavisse, a obtenu de M. Poincaré une audience dans laquelle le nouveau Président du Conseil a été sollicité de donner son appui à la loi en discussion — requête qui a reçu, nous dit-on, un accueil encourageant. D'autre part, des manifestations plus générales sont organisées : on demande, par exemple à toutes les suffragistes d'ajouter ce titre — qui en vaut bien un autre! — sur leur carte de visite, d'en récolter le plus grand nombre possible autour d'elles, le total de ces cartes devant être remise au Sénat avant la date fatidique du 28 février. Les parlementaires suffragistes publient les articles favorables dans la presse... bref on se prépare à la grande journée. Que pronostique-t-on? ceci est une autre affaire, et il ne nous semble pas que l'on espère outre-Jura grand succès des délibérations de la Chambre Haute. Le Sénat représente évidemment trop l'élément conservateur à la vieille mode dans la vie politique française pour qu'il puisse, du jour au lendemain, modifier ses craintes et ses préjugés.

Nous, Suisses romandes, suivrons avec grand intérêt et avec anxiété les débats de la semaine prochaine. Car, nous savons bien que le droit de vote reconnu aux Françaises aurait un poids énorme dans l'opinion publique de nos trois cantons. Beaucoup plus que le même droit accordé à nos voisines du Nord et de l'Est n'a eu d'influence pour nos Confédérées des cantons limitrophes de l'Allemagne et de l'Autriche. « C'est grâce à la Révolution que les femmes l'ont obtenu dans ces deux pays, a-t-on souvent répondu à notre argumentation dans ce sens ; or, nous, Suisses, qui ne sommes pas en révolution, et qui n'avons nulle envie d'en faire une, nous n'avons pas à nous inspirer de ce qui s'est passé à notre frontière tyrolienne et badoise. » Ce mauvais

BIBLIOTHÈQUE

prétexte ne pourrait en tout cas pas être invoqué quand voteraient les femmes à notre frontière savoisienne ou franc-comtoise, et c'est pourquoi les vœux que nous formons pour le succès suffragiste au Sénat ne sont pas complètement désintéressés!

* * *

En Hongrie, les suffragistes manifestent de grandes craintes sur ce que leur apportera le nouveau projet de loi électorale. Il rétrograde, en effet, sur les dispositions plus démocratiques prises pour l'élection de l'Assemblée nationale, et restreint singulièrement l'exercice des droits politiques pour les femmes. Qu'on en juge; pour avoir droit de vote. celles-ci doivent : *a*) avoir 30 ans révolus, *b*) deux années de domicile, *c*) être citoyennes hongroises depuis dix ans au moins, *d*) être mère d'au moins deux enfants légitimes, ou pouvoir justifier de moyens d'existence, ou avoir reçu une instruction secondaire ou universitaire, ou encore avoir épousé un homme ayant reçu lui-même une instruction universitaire...

Comme démocratie, c'est charmant. Et ce qui l'est encore plus, c'est que les restrictions apportées à l'exercice du suffrage masculin sont beaucoup moins importantes. La limite d'âge est fixée à 24 ans, la limite d'instruction à l'examen de sortie de la 4me classe primaire. On ne réclame pas des futurs électeurs qu'ils aient des enfants légitimes, ou que leur femme ait des grades universitaires si eux-mêmes n'en ont point obtenu. Toujours deux poids et deux mesures. Si bien que, ce projet de loi, s'il est adopté, enlèverait le droit de vote à 763.000 femmes, sur 1.736.000 qui l'exercent actuellement.

Aux dernières nouvelles toutefois, il semblait que cette nouvelle loi électorale, qu'on disait avoir pour elle une écrasante majorité à l'Assemblée, avait perdu de sa faveur et de ses chances de succès. Nous le souhaitons de tout cœur.

* * *

A Bâle, la question des maîtresses d'école mariées continue à émouvoir fortement les esprits, et nos amies féministes ont eu à soutenir des polémiques de presse souvent acerbes. L'Association des Institutrices bâloises a tenté une démarche suprême: le Grand Conseil ayant commis une irrégularité en bâclant en un seul débat la votation de cette loi d'exception, une pétition lui a été adressée pour lui demander de considérer la question en second débat, vu son importance. Ceci donnerait encore une chance d'intervention — bien faible, il est vrai. Au moment où nous écrivons ces lignes, la réponse du Grand Conseil se faisait encore attendre, Mais les Parlements consentent-ils plus que les individus à reconnaître qu'ils se sont trompés?...

E. Gd.

Les Femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale.

Autant la session d'hiver avait été houleuse au début, autant les fêtes de Noël — ou peut-être aussi le fait d'entrer dans l'année où seront réélues les Chambres ? — semblent avoir calmé les esprits.

Le Conseil National a discuté les finances de la Confédération, car le budget, qui n'avait pu être voté en décembre et qui était ainsi abandonné une fois de plus aux pleins pouvoirs du Conseil Fédéral, créait un état de choses anti-constitutionnel depuis le 1er janvier. Le budget des C. F. F. prévoit une légère baisse sur les tarifs des voyageurs. On espère que le déficit sera ainsi couvert par une plus forte utilisation des trains, mais comme le commerce participe à la crise économique générale, la même argumentation ne vaut pas pour les marchandises qui resteront donc au même taux de transport.

Les 16 millions que l'on devrait économiser sur les allocations de traitements des employés fédéraux ont été réduits à 13 millions. Les subsides par enfant seront de 150 frs. (au lieu de 120 selon le projet du Conseil Fédéral) et il ne sera pas retranché plus de 300 frs. au total à un seul et même employé. Ces mesures sont du reste provisoires jusqu'à ce que la nouvelle loi sur les traitements des employés fédéraux fasse disparaître complètement les allocations de traitement et les remplace par un revenu fixe adapté au coût de la vie.

Le budget militaire déclanche la discussion habituelle, les socialistes refusant l'entrée en matière et M. Reinhard (Berne), demandant notamment une réduction des 81 millions prévus à 60 millions, ceci en faveur d'œuvres sociales. Deux autres propositions tendant à renvoyer le projet pour étude à la commission et à le reprendre à la session de printemps ont été aussi repoussées : celle de M. Enderli, demandant une réduction de ce budget à 55 millions, et celle de M. Gottret (Genève) qui est en même temps un partisan convaincu de la défense nationale, portant le budget à 70 millions. M. Gottret a fait remarquer que la baisse générale des prix devrait aussi se faire sentir quand il s'agit de dépenses militaires ! Le chef du Département militaire, M. Scheurer, défend sa cause en peignant un tableau d'un pessimisme noir de la situation politique de l'Europe, qui ne permettrait pas selon lui de songer à un désarmement: aussi cette partie du budget a-t-elle été finalement adoptée par 88 voix contre 25. Si le résultat direct de la discussion n'a pas porté de fruits immédiats, nous croyons tout de même qu'on a pu se rendre compte en haut lieu que le peuple suisse en entier attend la réorganisation militaire qu'on lui promet pour un avenir très prochain, avec une forte réduction des dépenses pour l'armement, et que le point de vue militariste perd du terrain de plus en plus. A nous, femmes, de pousser l'opinion publique dans ce sens de toutes nos forces !

M. Ullmann (Thurgovie) a proposé aux membres du Conseil National de donner l'exemple de l'économie en se contentant d'une indemnité de 30 frs. au lieu de 35 frs. par jour. Comme la semaine parlementaire ne commence que le lundi soir et se termine le vendredi à 10 h., mais que le jeton de présence donne droit à 7 journées d'indemnités, il nous semble en effet que 210 francs peuvent suffire pour 4 à 5 journées de travail à Berne. A la votation, la proposition Ullmann est appuyée par 55 voix contre 55 ! Le président a fait pencher la balance pour la réduction. Voilà donc une économie de 100.000 frs. — ou même plus forte si la réduction des jetons a pour effet de faire tarir quelques sources d'éloquence !

Un succès dû, nous le croyons, assez directement au Congrès pour les intérêts féminins et à la pétition adressée à M. Chuard par Mme Dr. Olivier au nom des femmes réunies à Berne, a été la votation d'une subvention fédérale d'un million de francs pour combattre la tuberculose. C'est peu, très peu, quand on se rend compte de ce que sont les besoins, mais c'est un précédent.

Le Conseil des Etats s'est prononcé en faveur la loi Häberlin à l'exception de M. Sigg (Genève) et des députés tessinois, ces derniers s'abstenant de voter. La fameuse loi qui a fait couler tant d'encre et de paroles est donc adoptée au Palais Fédéral ; mais un référendum se prépare et les 30.000 signatures qui la soumettront au vote du... peuple ! seront vite rassemblées.